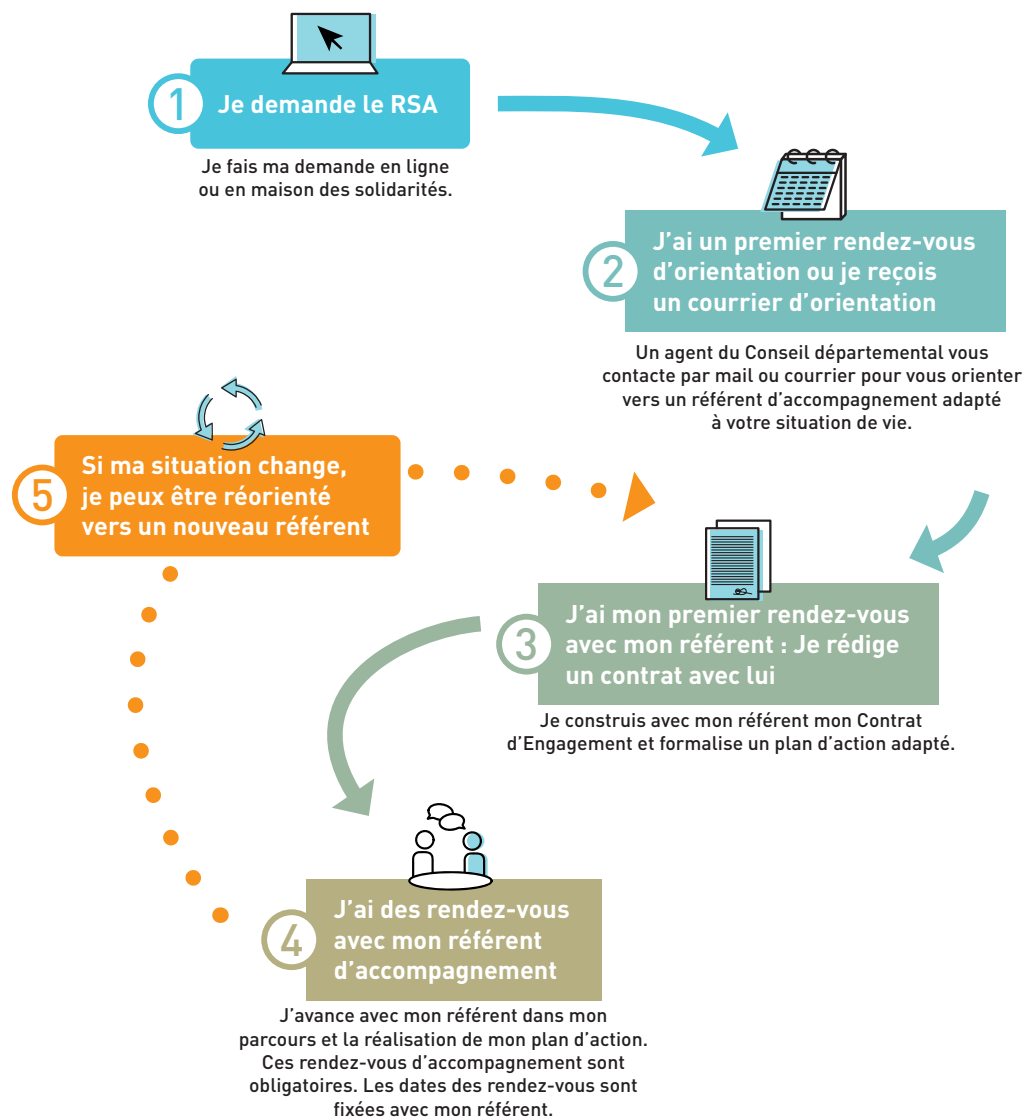


LE RSA : UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



LE RSA ET MOI MODE D'EMPLOI

POUR VOUS LE RSA, C'EST QUOI ?



C'est un **droit à l'accompagnement** personnalisé avec un référent



Une **allocation de solidarité** financée par le Conseil départemental et versée par la CAF ou la MSA

QUI PEUT AVOIR DROIT AU RSA ?

Le Revenu de solidarité active (RSA) s'adresse aux personnes :

- Résidant en France de façon stable et permanente,
- De nationalité française ou de nationalité étrangère selon réglementation (possédant un droit au séjour ou un titre de séjour),
- De plus de 25 ans (ou moins de 25 ans sous conditions, par exemple : enfant à charge, etc.),
- Dont les ressources sont insuffisantes ou inexistantes.

OÙ DEMANDER LE RSA ?

Faites votre demande sur les sites :

- de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : caf.fr
- de la Mutualité sociale agricole (MSA) : msa.fr



Vous pouvez également demander de l'aide à une de nos 30 Maisons des Solidarités sur mds.haute-garonne.fr

QU'EST-CE QU'UN RÉFÉRENT ?



C'est un **interlocuteur privilégié**, qui **m'accompagne** de manière **personnalisée**

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS RÉFÉRENTS POSSIBLES ?

Pour un accompagnement professionnel

Vous pouvez rapidement retourner vers l'emploi



Pour les personnes
entre 16 et 25 ans

Pour un accompagnement socio-professionnel

Vous avez un projet professionnel et certaines difficultés

ACTIPRO Dispositif d'accompagnement financé par le Conseil départemental

Pour un accompagnement social

Vous n'avez pas encore de projet professionnel et certaines difficultés sociales



Les Maisons des Solidarités du Conseil départemental de la Haute-Garonne
Géocalisez votre MDS sur cd31.net/mds

QUELS SONT MES DROITS ?



Accès à la Complémentaire
Santé et Solidarité



Possibilité aide
à la mobilité



Accès à des
activités culturelles



Aide à la remise
à niveau en français



Droits à un accompagnement
personnalisé avec un-e référent-e

QUELS SONT MES OBLIGATIONS ?



Faire ma déclaration trimestrielle
de ressources de la CAF ou de la MSA



S'engager dans les démarches établies
avec mon référent au risque de sanction



Signer un contrat d'engagement
et le respecter



Actualiser sa situation sur
France Travail tous les mois

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU SE RENSEIGNER ?

Vous pouvez vous adresser

- Dans une de nos **30 Maisons des Solidarités**
Localisation et coordonnées sur mds.haute-garonne.fr
- La **Caisse d'allocations familiales (CAF)**
[☎ 0 810 25 31 10](tel:0810253110) ou [🌐 caf.fr](http://caf.fr)
- La **Mutualité sociale agricole (MSA)**
[☎ 05 61 10 40 40](tel:0561104040) ou [🌐 msa.fr](http://msa.fr)
- Dans une des associations de quartier comme **les Maisons des Chômeurs**
- **France Travail** :
[☎ 39 49](tel:3949) ou [🌐 francetravail.fr](http://francetravail.fr)

Pour vous accompagner dans vos aides à la mobilité

- Venez à la **gare routière** : s'adresser au Bureau des gratuités
68-70, boulevard Pierre Sémard - 31500 Toulouse
[☎ 05 34 25 56 70](tel:0534255670)

Pour vous accompagner dans l'accès à la Complémentaire Santé et Solidarité

- Adressez-vous à la **Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)**
[☎ 36 46](tel:3646) ou [🌐 ameli.fr](http://ameli.fr)
- ou à la **Sécurité sociale des Indépendants 31**
[☎ 36 84](tel:3684) ou [🌐 secu-independants.fr](http://secu-independants.fr)